

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

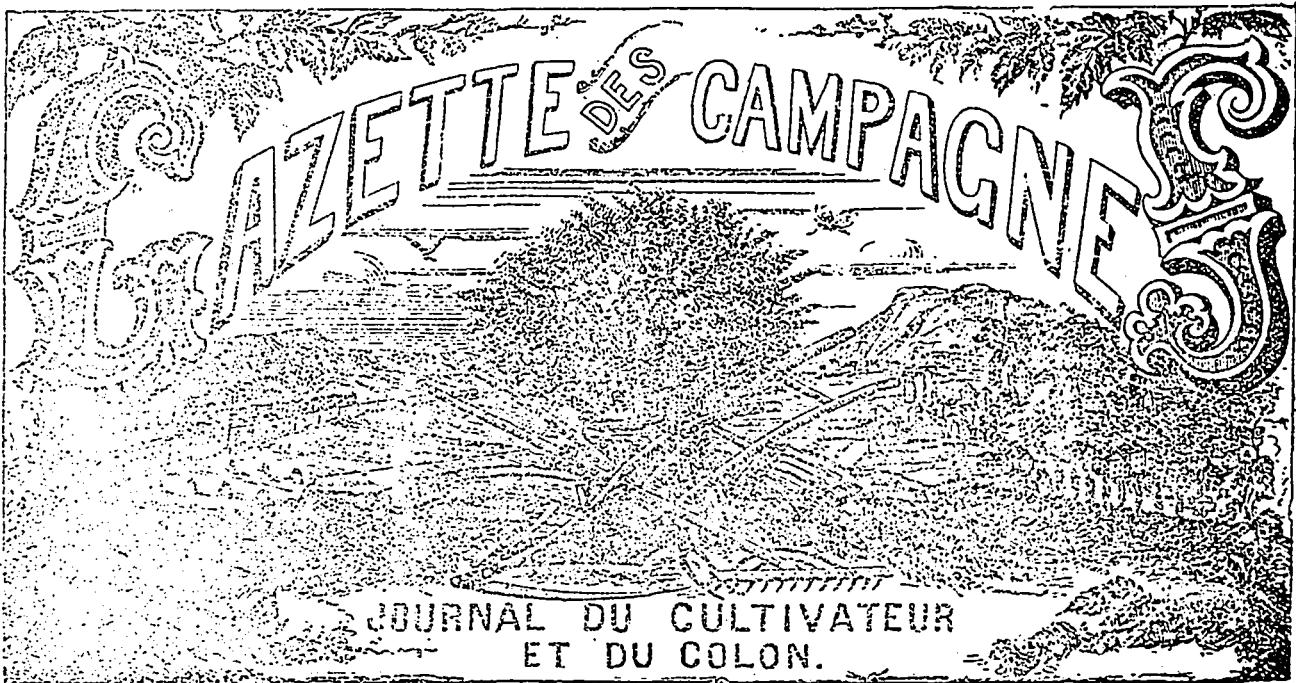
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN E. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDI

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le clergé et le Parlement Français — Mort des cardinaux Antonelli, Patrizzi et Mariano Barrio y Fernandez — La santé de Notre Saint-Père le Pape Pie IX. — Ce que pense un protestant, du catholicisme aux Etats-Unis. — Oraison funèbre prononcée par M. le Grand-Vicaire Ths. Hamel, à la Cathédrale de N. D. de Québec, sur Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur René-Edouard Caron.
Cause de l'Agriculteur : Soins à donner aux animaux (Suite). — Jour, température et aération des étables. — Eclairage et ventilation des étables.
Notes divers : L'agriculture et le Parlement de la Province de Québec — Un journal d'agriculture illustré; livres traitant d'agriculture donnés en prix; distribution des graines fourragères; les Sociétés d'agriculture; représentation au Conseil d'agriculture; colonisation et repatriement; projet de colonisation de M. le comte de Vervins; établissement de fermes-modèles. — Les soins à donner au bétail.
Choses et autres : Election des directeurs de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, pour 1877. — Le sucre de betterave dans le nord de la France.
Recettes : Moyen de nettoyer les vitres des fenêtres. — Remède contre les brûlures.

REVUE DE LA SEMAINE

Pendant que s'agit cette redoutable question d'Orient qui peut bouleverser l'Europe et amener de nouveaux désastres en France (car le prince de Bismark n'attend qu'une occasion favorable pour le faire), les législateurs du Parlement Français, siégeant actuellement, s'occupent de combattre la religion partout où elle se présente à eux. Nous les avons vus déjà à l'œuvre quand il s'est agi de l'intervention du Clergé dans la politique; ils ont jusqu'à un certain point réussi à éliminer du Parlement grand nombre de ceux qui pouvaient nuire à leurs projets impies. Ce succès les a rendus plus audacieux.

Aujourd'hui ces législateurs impies qui se croient maîtres de la position, s'attaquent avec la plus grande hardiesse à la religion catholique, soit à propos des honneurs militaires à rendre aux morts qui ont voulu un enterrement civil, soit à cause des différents articles du budget des cultes. Cette dernière question a soulevé de la part des ennemis du clergé, une avalanche d'injures les plus odieuses contre les ministres du Sacré-Collège.

— On dit que la mort d'un cardinal est ordinairement le signal de la mort prochaine de deux autres membres du Sacré-Collège. Le fait suivant vient de se présenter encore cette fois :

Le cardinal Antonelli, secrétaire de Notre Saint-Père le Pape, est mort dans les premiers jours de novembre, le cardinal Patrizzi, vicaire de Pie IX, est mort le 29 novembre dernier; quelques jours auparavant était mort, à Valence (Espagne), le cardinal Mariano Barrio y Fernandez; ce dernier n'était cardinal que depuis trois ans.

Au milieu de ses deuil, le Saint-Père continue de jouir

— Avec le prochain numéro de la *Gazette des Campagnes* nous ferons parvenir à ceux qui en ont fait la demande, les numéros de la *Gazette* et du *Peuillon* qui leur manquent. Ceux qui seraient dans le même cas pourraient s'adresser immédiatement à nous pour les obtenir.

— Nous expédierons des comptes à nos abonnés du bas du Fleuve, des Provinces Maritimes et aux Etats-Unis, au prochain numéro.

PREMIER A NOS **DE PAYER**
 ABONNÉS
 retardataires
AU PLUS TOT.

d'une excellente santé : ce qui faisait dire au cardinal Deschamps : " Le Pape est rajeuni d'un an "

On raconte que, tout récemment, un prélat étant entré avec le discours du trône de Victor-Emmanuel, qui venait d'être imprimé, Pie IX a dit : " Laissez cela sur la table ; je n'ai pas le temps de lire ; je dois réciter mon bréviaire..... et d'ailleurs je sais ce qu'il peut y avoir..... "

La politique révolutionnaire et impie ne parviendra pas à troubler cette grande âme, et les Italiens abattront la porte du Vatican que Pie IX n'ait reconstruit pas davantage la lecture de son bréviaire. Le 20 septembre, quand les généraux Cadorna et Bixio faisaient pleuvoir leurs bombes sur la ville, les diplomates accoururent et Pie IX leur dit : " Messieurs, je vais célébrer la messe, si vous voulez y assister ?..... Nous parlerons d'affaire après ? "

— A San-Francisco (Etats-Unis) dont le centenaire de fondation a été célébré le 8 octobre dernier, M. J. W. Dwinelle, homme d'Etat protestant, a fait entendre des paroles qui sont un magnifique hommage rendu à l'Eglise catholique, et qui font le plus grand honneur à l'auteur.

Il y a cent ans, a-t-il dit, combien était faible l'Eglise catholique aux Etats-Unis ! et aujourd'hui qu'elle est forte ! la plus forte parmi les forts ! Il y a cent ans, prosaïque ; son nom, un opprobre ! Aujourd'hui, fière dans la conscience de sa puissance et ses enfants libres d'aspirer à tout et de l'obtenir ! Où l'Eglise catholique est-elle plus puissante qu'actuellement en Amérique ? Où rejette-t-elle sur des fondements plus solides ? où ses hôpitaux, ses couvents, ses collèges, ses églises sont-ils plus florissants ? dans cette occasion solennelle, je n'ai pas adressé un mot d'éloge à l'Eglise catholique romaine.

" Si j'étais en de ses fils, je lui aurais payé ce tribut avec autant de reconnaissance que de vérité. Mais dans ma bouche cela paraîtrait une flatterie, et elle n'a pas besoin de mes louanges. Seulement, comme protestant, je n'hésite pas à déclarer que je me réjouis de la force et de la prospérité de l'Eglise catholique, et que, si je prédis que dans cent ans elle sera plus puissante qu'elle ne l'a jamais été, c'est parce que mon cœur accompagne cette prédiction. Et quand je considère qu'elle est la mère de toute la civilisation moderne et la nourricière de toutes les institutions politiques libres, je prie humblement Dieu Tout-Puissant que ce grand pays d'hommes libres apporte dans son sein la plus riche et la plus abondante moisson. "

— Dans notre dernière Revue, nous avons dû certainement édifier nos lecteurs en leur fournissant l'occasion de lire les biographies de deux vénérables membres de notre clergé canadien, que la mort nous a trop tôt enlevés ; rien n'est plus propre à nous inspirer de la reconnaissance et un profond attachement à l'égard de ceux qui ont mission de nous guider dans les sentiers de la vertu, dans l'amour de la religion et de la patrie.

Aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs les précieux traits de la vie de celui qui, dans le monde, a atteint aux plus hautes foudrières auxquelles un être humain puisse parvenir, et qui pour cela n'a cessé d'être un modèle de vertu et de piété : grâce aux sages conseils dont il savait s'en tourer dès son jeune âge, de la part de ceux qui furent ses premiers maîtres et ses conseillers spirituels, sa carrière fut celle d'un véritable catholique, d'un juge intègre et d'un Lieutenant Gouverneur modèle, dont l'histoire réelle avec orgueil les principaux faits d'une vie si religieusement remplie. Il appartenait à l'Eglise, à un de ses ministres, de faire l'éloge de ce grand citoyen et de ce haut dignitaire si regretté : l'illustre défunt René-Edouard Caron.

Voici est oraison funèbre, prononcée par M. le Grand-Vicaire Thomas B. Hamel. Cet éloge du Lieutenant Gouverneur René-Edouard Caron, que nous reproduisons ici sera, pour la jeunesse comme pour l'âge mûr, le guide parfait d'une vie exemplaire :

Docbo vos viam bonam et rectam.

Je vous enseignerai la voie bonne et droite.

1er livre des Rois 12 23.

Monseigneur,
Messeigneurs,
Mes Frères,

Le prophète Samuel était sur le point de déposer ses fonctions de magistrat suprême ; tout le peuple d'Israël était réuni autour de sa personne vénérable. L'auguste vieillard en profita pour lui faire un adieu solennel et il lui tint ce langage : " Ayant vécu parmi vous depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour, me voici en votre présence : déclarez devant le Seigneur et devant son Christ, si j'ai fait tort à quelqu'un, si j'en ai opprimé par violence ou si j'ai accepté des présents pour trahir la justice. " Et le peuple d'un seul cœur répondit tout d'une voix : " Non jamais vous n'avez calomnié l'innocent ; jamais vous ne nous avez opprimés ; jamais vous n'avez vendu la justice. " Le vieillard rappela alors les merveilles que Dieu avait opérées en faveur de son peuple, il lui remit les noms des chefs vénérés que Jéhovah lui avait donnés pour le guider à travers les phases de son existence providentielle puis, heureux d'avoir été lui-même proposé à ses destinées pendant de nombreuses années, et sentant sa fin approcher, il laissa à tous comme un résumé de sa vie en leur disant : je vous enseignerai toujours la voie bonne et droite, *Docbo vos viam bonam et rectam.*

Mes Frères, quel langage plus convenable pourrions-nous prêter aujourd'hui à l'illustre défunt que nous honorons par un deuil public, au très-regretté René-Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec ? Lui aussi a passé sa jeunesse, son âge mûr et sa vieillesse au milieu de nous. Or, à quelle époque de sa vie, dites-le moi, ses actes n'ont-ils pas été comme un écho fidèle de cette doctrine, de cette rectitude tant vantées dans nos Saints Livres ? Sa vie tout entière n'est-elle pas comme un sillon lumineux qui trace la voie bonne et droite dont parlait Samuel ?

Quelle est en effet cette voie, si ce n'est celle qui nous fait atteindre notre fin, c'est-à-dire celle qui doit suivre tout homme qui sait pourquoi il se trouve sur la terre ?

Combien peu comprennent le but de leur séjour ici-bas ? Combien, au contraire, même parmi les chrétiens, oublient que la vie ne leur a pas été donnée comme une propriété dont ils peuvent user à leur gré, mais seulement comme un temps d'épreuve dont ils devront rendre compte un jour !

Et pourtant la mort vient tous les jours, par ses coups impitoyables, nous rappeler que la vie est bien fragile, et que la plus longue paraît toujours courte lorsqu'on est au bout de sa carrière, surtout lorsqu'on s'aperçoit qu'on est écarté du droit chemin. Mais le spectacle de la mort est un de ceux dont on s'empresse par dessus tout d'effacer la pénible impression. On s'accoutume à n'en considérer que la pompe extérieure, et l'on se hâte de s'en distraire en se mêlant au tourbillon du monde.... et la jeunesse court en insensé s'abreuver à la coupe empoisonnée des plaisirs sensuels ; et l'âge mûr se cramponne aux biens de la terre ; on se passionne pour les honneurs d'ici-bas, comme si c'était le but de la vie ; et trop souvent il ne reste à la vieillesse, quand on y arrive, qu'à pleurer sur un passé perdu en attendant résoumer au fond de la conscience cette triste parole : *Ergo erravimus* : hélas ! nous nous sommes trompés, nous avons fait fausse route ! L'impression salutaire que n'aura pas produite la vue de la mort frappant à droite et à gauche autour de nous, sera peut-être le résultat de l'encourageant spectacle d'une vie longue et couronnée de tous les honneurs humains.

Profitez donc de la circonstance qui nous réunit autour de cette tombe, et, avant de le descendre dans sa dernière demeure, évoquons pour quelques instants le noble vieillard qui y repose. Il vous l'a dit tout à l'honneur par la bouche du prophète Samuel : il ne craint pas l'examen rétrospectif de sa vie ; toujours il est prêt à nous enseigner la voie droite.

Venez donc, vous d'abord, jeunesse ardente qui soupirez après le bonheur, et qui doutez peut-être de l'efficacité de la vertu pour vous y faire arriver.

Vous êtes peut-être fier de la noblesse de votre naissance ; peut-être aussi comptez-vous sur une fortune déjà faite pour assurer votre avenir.

La noblesse des ancêtres, il est vrai, est un bienfait : N. S. J.-C. ne l'a pas dédaigné ; mais elle suppose l'application pratique du vieil adage : *Noblesse oblige*. De même la richesse peut être la récompense honorable de celui qui l'a acquise honnêtement à la sueur de son front ; trop souvent, hélas ! elle est la reine intellectuelle, morale et physique de celui qui la doit à autrui. L'unique noblesse d'origine qui pouvait revendiquer René-Edouard Caron à l'époque de sa naissance, en 1800, était l'incontestable respectabilité des pieux cultivateurs qui lui donnèrent le jour à Ste. Anne de Beauport. L'unique richesse que lui laissèrent ses parents fut, suivant les hommes, la solide instruction intellectuelle que ses talents précoces les engagèrent à lui procurer, et, suivant Dieu, cette fidélité religieuse et chrétienne, héritage de famille qui a fait l'honneur de sa longue carrière.

René-Edouard Caron a donc été l'artisan de sa propre fortune ; et si, de l'humble condition de ses parents il s'est élevé comme naturellement et sans jamais exciter l'envie, jusqu'au faite des honneurs de la terre, il faut bien croire que la vertu franchement pratiquée et une vie solidement et ouvertement chrétienne n'y ont pas été un obstacle.

Le tourbillon des plaisirs et l'énivrement des passions font souvent oublier à la jeunesse, lors de son entrée dans le monde, que Dieu ne peut pas se dessaisir de son souverain domaine sur ses créatures, qu'il est — et qu'il entend demeurer — le maître. Si Dieu laisse la liberté aux individus et aux sociétés, sa Providence infinie n'en gouverne pas moins tous les événements, et il sait faire tourner l'abus même de la liberté à l'exécution de ses desseins. Oui, mes Frères, Dieu se mêle à tous les événements et sa sagesse se rit de tous les calculs de la politique humaine. *Quare fremuerunt gentes, dicit nos livres saints, qui habitat in caelis iridebit eos et Dominus subsannabit eos*. S'il a suffi de trois jours de révolution pour mettre Louis-Philippe sur le trône de France, il n'a pas fallu plus de 24 heures pour l'en faire descendre en dépit de toutes les précautions de la politique la plus habile. Aussi, malheur au jeune homme qui oublie tout cela, et qui, perdant confiance dans les promesses de sa foi, veut se créer un bonheur en dehors des prescriptions et des bénédictions divines. *Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam*.

Plus sage fut le jeune Caron. Il comprit que, puisque Dieu s'occupe de nos affaires, il vaut mieux l'avoir pour ami que pour ennemi.

Au Séminaire de Québec, qui s'honorera toujours d'avoir mis le couronnement à l'encre si bien commencée sous le toit paternel et au Collège St. Pierre Rivière-du-Sud, le jeune Caron s'était distingué non-seulement par ses talents, mais surtout par sa piété. A son entrée dans le monde, il voulut demeurer fidèle aux leçons de ses maîtres vénérés, et il n'eut rien de plus à cœur que d'entretenir sa vertu de toutes les précautions inspirées par la foi contre les dangers qui viennent assaillir à son début un jeune homme doué, comme lui, de tous les dons de l'intelligence rehaussés par toutes les qualités aimables.

Congréganiste au Petit Séminaire, il s'enrôla sans retard dans les rangs de la Congrégation de N. D., dont il fut toujours un des membres les plus assidus tant qu'il ne demeura pas en dehors de Québec. Et ce n'était pas chez lui une pure affaire de forme. Sa dévotion à la Ste. Vierge était sincère et éclairée : il pria alors comme il a continué de prier depuis et jusqu'à la fin de sa vie. Il ne rougissait pas de fréquenter assiduellement les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Il est vrai que le second était pour lui non-seulement une protection contre les entraînements de la jeunesse, mais une vraie consolation pour sa piété. Quant au premier il ne lui offrait rien de pénible, car c'était pour le jeune homme une précaution plutôt qu'une nécessité.

Voulez-vous, jeunes gens que la sacrement de la réconciliation perde pour vous cette apparence qui vous fatigue peut-être et qui exige de votre part un si pénible sacrifice ? Suivez la voie que vous a tracé Son Excellence, René-Edouard Caron, depuis sa jeunesse ; c'est une voie que vous pouvez parcourir sans rougir, il vous a montré qu'on peut être homme d'état, entouré de l'estime universelle..... et se confesser. Faites donc du sacrement de pénitence l'usage que réclame votre foi, et par son fréquent emploi au lieu d'être une peine il deviendra pour vous un besoin de cœur ; grâce à lui vous éviterez ces écarts qui coûtent tant de larmes aux parents dont ils empoisonnent la vieillesse ; grâce à lui vous détournez de votre tête ces deshonneurs qui font, trop souvent, le désespoir des familles les plus respectables. Si le jeune Caron n'eût pas été fidèle aux pratiques de piété qu'il avait apprises sur les genoux de son père, se fût-il toujours conservé au chemin de l'honneur jus-

qu'à l'âge de 77 ans ? Croyez-moi, jeunes gens qui avez pour de la mort, le meilleur moyen d'en reculer l'époque fatale, et, dans tous les cas, de la voir arriver sans terreur, c'est de suivre la pratique de notre illustre défunt et de recourir fréquemment aux sacrements qui sont la source de la vie.

On comprend qu'avec ces dispositions le cœur du jeune Caron ne fut jamais avili par ces sales préoccupations qui abrutissent tant de belles et vigoureuses intelligences. D'ailleurs il n'eût pas le temps : son honorabilité bien connue, sa science, résultat de son travail, lui attirèrent bientôt une nombreuse clientèle ; et en consacrant à celle-ci le fruit de son application constante à l'étude il se trouva prêt à remplir tous les emplois que la confiance de ses concitoyens s'empressa de lui imposer.

Venez donc à votre tour, citoyens de tous rangs et de toutes conditions, et surtout à qui la Providence a confié les divers degrés du maniement des affaires publiques. Car, à vous aussi, celui qui repose dans cette tombe ne craint pas de répéter cette parole de Samuel : *Doccho vos riam bonam et rectam* : Je vous enseignerai la voie bonne et droite.

Je n'entreprendrai pas cependant de repasser ici avec vous la longue carrière publique de l'homme éminent que nous pleurons ; je ne vous parlerai pas de ce talent incontesté, de ce désintéressement personnel avec lesquels il s'est acquitté des fonctions honorables comme les plus variées de Maire, de Membre et de Président du Conseil Législatif, de Ministre, de Juge, de codificateur de nos lois civiles, enfin le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Vous connaissez ces choses, messieurs et mes Frères, bien mieux que moi, et, plus que moi, vous êtes en état de rendre à l'illustre défunt la justice qui lui est due. A vous aussi de rendre la distinction des manières, l'urbanité et l'exquise courtoisie de ce parfait gentilhomme qui représentait si bien la nation canadienne auprès des illustres étrangers qui visitaient notre pays, qui faisait si bien les honneurs de l'hospitalité et qui aurait paru avec avantage dans les cours les plus policées de l'Europe. Pour moi, je sens que j'ai un autre devoir à remplir. Je dois faire voir que, chez R. E. Caron, les charges les plus absorbantes comme les plus élevées de l'Etat, bien loin d'être incompatibles avec les pratiques de la piété chrétienne, y puisaient un nouvel et plus pur éclat. Car s'il a été exact à remplir ses devoirs envers son pays, il ne l'a pas moins été à accomplir ses devoirs de religion.

Nous avons vu le jeune homme fidèle aux leçons de piété reçues dans son enfance. L'âge mur de même fut naturellement l'écho de la jeunesse. A toutes les époques de sa longue et fertile carrière, il se laissa guider par les principes de religion et d'honneur qui l'avaient préservé dans sa jeunesse de ces écarts lamentables si funestes à tant d'autres beaux talents. Il ne fut pas seulement chrétien, il fut pieux pendant sa carrière d'avocat, de législateur, de maire, de ministre, de juge ; et de puis qu'il occupait le premier rang dans l'Etat, combien l'on était édifié de voir ce beau vieillard donner l'exemple du recueillement et de la piété pendant nos offices religieux ! Ce n'était pas seulement un dignitaire assistant à une cérémonie dont il réhaussait l'éclat extérieur par sa présence ; c'était un chrétien profondément convaincu, qui pria, qui demandait sans ostentation, mais sans respect humain, des grâces pour lui, pour sa famille, pour son pays.

A Spencer Wood, la prière du soir et le chapelet se récitaient par le Lieutenant-Gouverneur, probablement comme cela se faisait à Ste. Anne de Beauport pendant l'enfance du jeune paysan.

Au reste à toutes les époques on voit R. E. Caron mêlé activement aux œuvres de zèle. En 1834, lors du terrible séau qui ravageait le Canada pour la seconde fois, il ne se contentait pas de prendre, comme premier magistrat de Québec, les mesures sanitaires requises en pareilles circonstances ; il y en a dans cette enceinte qui ont été témoins de la charité avec laquelle il visitait personnellement les hôpitaux.

En 1835, à la suite des désastreux incendies qui réduisaient en cendre les deux tiers de Québec, il fut président du comité de secours organisé pour venir en aide aux pauvres incendiés. Il faut savoir combien d'intérêts divers opposés, irritants, venaient à chaque instant entraver la marche de ce comité, pour apprécier le tact, la modération, l'habileté, la charité avec lesquelles il réussissait toujours à mettre tout le monde d'accord. Depuis l'établissement de la Propagation de la Foi, il était un des membres du comité chargé de la diriger. Il en était de plus le Président, après la mort de l'hon. Juge Panet. Or, on n'a pas connaissance qu'il ait manqué à une seule de ces assemblées, dont la dernière a eu lieu peu de temps avant qu'il soit tombé malade.

Est-il nécessaire de rappeler l'ingénieuse charité par laquelle l'année dernière, à pareille époque, il trouvait moyen de faire donner aux pauvres la somme de \$1200, en renonçant à une soirée dont l'étiquette semblait cependant lui faire une espèce d'obligation ? exemple si généreusement imité par le premier magistrat de notre ville.

Elle était donc bien méritée cette haute distinction que le Souverain Pontife, heureusement régnant, Pie IX, accordait à Son Excellence René-Edouard Caron, lorsqu'il l'élevait au grade de Commandeur puis à celui de Grande Croix de l'Ordre de saint Grégoire en récompense de tous les services rendus à la religion et au pays.

Si grand que soit cet honneur, le digne vieillard avait une foi tellement vive qu'il attachait encore plus de prix à la circonstance qui le lui faisait tenir de la main du représentant de Jésus-Christ sur la terre.

Cet honneur a été le couronnement de sa belle vie. Parvenu à une heureuse vieillesse, entouré de l'estime et de la vénération de ses concitoyens, respecté de tous les partis, de toutes les nationalités, René Ed. Caron méritait bien cette louange de nos livres saints que je vois inscrite sur les paravents de ce temple: *corona dignitatis senectus in via justitie*, la vieillesse est une couronne d'honneur lorsqu'elle se trouve dans les voies de la justice. Comme aussi il pouvait bien dire avec S. Paul: *cursum consummavi*, j'ai accompli la mission qui m'avait été confiée, *fidem servavi* j'ai conservé ma foi intacte, et j'en ai fait les œuvres, *in reliquo reposita est michi corona justitie*: il ne me reste plus qu'à prendre possession de la couronne de justice que me réserve le juste juge, *quam reddat michi iustus judex*.

Ce temps de la récompense définitive pouvait être retardé. Mais la Divine Providence ne voulut pas qu'une carrière si bien remplie fût privée des honneurs funèbres dus à la magistrature suprême. A cette fin Dieu exigea d'une famille justement éplorée le sacrifice de la dernière séparation, et le Seigneur appela à lui son fidèle serviteur.

Adieu donc, illustre membre d'une phalange d'étoiles qui a jeté tant d'éclat sur les annales canadiennes. Adieu! mais que ton esprit demeure avec nous; que tes exemples, conservés par l'histoire, soient d'âge en âge une prédication constante, encourageant la jeunesse et dirigeant l'âge mûr dans les sentiers de la droiture, de l'honnêteté et de la vertu chrétienne.

Avant de se séparer de l'assemblée du peuple d'Israël auquel il venait de faire ses solennels adieux, le prophète Samuel lui dit ces dernières paroles qu'il ne semble aussi entendre sortir de cette tombe et que je vous répète comme le testament politique de l'illustre homme d'Etat qui n'est plus: " Servez le Seigneur, soyez fidèle à sa loi et il vous protégera. Pour moi, je ne cesserai pas de prier Dieu pour vous, et je vous enseignerai toujours la voie bonne et droite."

Que si vous faites le mal, vous périrez tous pareillement, vous et celui que Dieu vous a donné pour chef. Que si vous faites le bien, le Seigneur, pour la gloire de son nom, ne vous abandonnera pas, parce qu'il a juré, à ces conditions, qu'il ferait de vous son propre peuple. *Quia juravit Dominus facere vos sibi populum*. Ainsi soit-il.

CAUSERIE AGRICOLE

SOINS À DONNER AUX ANIMAUX (suite.)

Soleil, température et aération de l'étable. — Comme nous l'avons souvent dit, la lumière exerce une action salutaire, non seulement sur les plantes et sur l'homme, mais sur tous les êtres organiques; autant donc sur les animaux proprement dits que sur l'homme. Cependant il n'est pas rare de voir dans nos campagnes des étables n'ayant d'autres moyens de ventilation que les crevasses des planches du plafond des étables, dans lesquelles un grand nombre de chevaux, de bêtes à cornes ou de moutons doivent séjourner pendant cinq ou six mois de l'hiver, la lumière et un air pur leur manquent entièrement.

La Gazette de Montréal, traitant de l'importance qu'il y a d'accorder beaucoup de lumière aux animaux, cite le fait suivant que rapporte Sir James Wylie: La maladie se faisant vivement sentir parmi les chevaux de cavalerie à St. Petersbourg, logés dans une immense étable, dont partie

était complètement obscure et l'autre parfaitement éclairée. On a pu constater la perte de trois chevaux contre un là où la lumière ne pénétrait point.

En plusieurs occasions, on a pu arrêter le progrès des maladies chez les animaux en renouvelant l'air des étables au moyen d'une parfaite ventilation. Il y a quelques années à Londres, une maladie dont on ne pouvait s'expliquer la cause, enlevait à la cavalerie anglaise ses plus beaux chevaux, et en grand nombre. Après bien des recherches pour trouver la cause de cette maladie qu'on croyait épidémique, on a constaté, mais un peu tard, que cette maladie si fatale aux chevaux était due au manque de ventilation dans les étables. Après avoir fait aux étables des ventilateurs nécessaires, la maladie chez les chevaux a cessé aussitôt.

Le Dr J. Johnson, qui fait autorité en Angleterre mentionne le fait suivant, sur lequel nous appelons l'attention de nos cultivateurs: Un cultivateur, propriétaire d'un nombreux bétail avait un certain nombre de moutons auxquels il avait donné en nourriture de la betterave; dans le même temps une épidémie se fit sentir parmi ces moutons, et plusieurs en moururent. Le cultivateur en fut effrayé et il en attribua la cause à la betterave qu'il avait donnée à ses moutons. Il fit cependant appeler un vétérinaire expérimenté qui jura de la chose autrement, en voyant une étable aussi remplie d'animaux: le manque de ventilation était l'unique cause d'un tel fléau. Après avoir obéi à cet inconvénient, les moutons se trouvèrent bien de la betterave, et le cultivateur n'eut à déplorer aucune perte dans son troupeau.

La lumière et l'air pur sont donc essentiellement nécessaires aux animaux. La lumière est essentielle pour l'exercice des fonctions exhalantes de la peau, fonctions nécessaires à l'entretien de la vie et de la santé, et que l'on suppose en grande partie, au détriment de l'harmonie générale de l'organisme, en enlevant la cause qui les engendre. On provoque alors une faiblesse générale de la plupart des organes de l'animal qui, insensiblement souffre de cette absence de lumière, et peut par sa seule cause, devenir malade et dépérir. Autant cette vérité est reconnue dans l'hygiène de l'homme, autant elle est évidente pour l'animal. Autant pour les motifs que nous venons d'énoncer, la médecine humaine fait à l'ouvrier, travaillant dans l'obscurité un devoir nécessaire à l'entretien de sa santé et de se rendre dans la lumière du jour le plus souvent possible, proclamant par là la nécessité de cet élément pour lui, autant l'hygiène vétérinaire commande-t-elle au cultivateur de donner à son bétail la lumière nécessaire aux fonctions de sa vie.

De plus, c'est sous l'influence de la lumière que s'opèrent beaucoup de combinaisons chimiques et de décompositions de gaz et d'émanations qui se produisent dans l'étable même. Nous ne saurions assez appeler l'attention du cultivateur sur ce point tant négligé, faute pour lui d'en connaître l'importance.

Cependant, quand nous disons que la lumière est nécessaire, nous n'entendons point prétendre qu'elle ne saurait jamais devenir nuisible. Au contraire, on a constaté qu'une lumière trop vive influe défavorablement sur les organes de la vue et peut provoquer des maladies de ces derniers. En cela, comme en toutes autres choses, il faut en user avec modération.

La chaleur, aussi bien que la lumière, est nécessaire aux fonctions de la vie animale; elle exerce surtout une action bienfaisante sur la peau.

Encore une fois, l'exès ici devient nuisible, plus nuisible même que la lumière trop intense et ce d'autant plus qu'on

L'air des étables est d'ordinaire en même temps fortement chargé d'humidité. Un tel air exerce sur les organes de l'animal une influence propre à l'affaiblir et le plonge dans un état de langueur. L'acte de la respiration est difficile et pénible, la sécrétion cutanée se fait très-imparfaitement, le sang artériel n'est pas suffisamment renouvelé, les mouvements sont lourds et difficiles, tout le système nerveux se trouve dans un état de faiblesse; toutes les fonctions en général s'exercent avec peine et avec lenteur; il survient un dégoût pour les aliments qui leur fait refuser ce qu'on leur offre pour nourriture. Enfin, et ceci est très-notoire, c'est sous cette influence que prennent naissance et se développent presque toutes les maladies épidémiques et contagieuses qui déciment très-souvent nos campagnes.

Sous l'influence d'un air chaud mais sec, ces dangers sont beaucoup atténués; toutefois, il exerce sur les nerfs une impression excitante et accélère les mouvements respiratoires. Si l'animal subit les rayons directs d'un fort soleil d'été, de graves accidents peuvent survenir; il peut être atteint d'un coup de soleil, mal qui, s'il frappe des parties délicates comme la tête, est le plus souvent mortel; d'ordinaire il en résulte en ce cas des congestions vers le cerveau et une mort instantanée. On comprend donc les soins que l'on doit mettre pour empêcher les rayons solaires de darder directement sur le bétail, et on doit les prévenir par la plantation d'arbres pouvant fournir un ombrage aux animaux.

Autant une chaleur trop forte est nuisible, autant un froid intense est pernicieux. Il produit sur la peau des effets préjudiciables, arrête la transpiration, engourdit les membres qui perdent leur sensibilité, refoule le sang de la surface du corps vers l'intérieur et devient ainsi la cause des congestions morbides de divers organes et provoque des transports vers le cerveau. Un froid humide prédispose en outre aux maladies rhumatismales et catarrhales.

Il importe donc de tenir un juste milieu entre ces extrêmes et de préserver l'animal des chaleurs trop fortes et des trop grands froids, en même temps que de l'air humide qui lui est tout particulièrement préjudiciable.

L'hygiène vétérinaire, dans aucun traité spécial, ne s'est point encore prononcée définitivement sur le degré normal de température qu'il importe d'entretenir dans les étables en général. À en juger par celles que nous avons vu établies dans de bonnes conditions et chez des éleveurs intelligents, à considérer surtout celles où, toutes conditions autres étant bonnes, la maladie faisait rarement invasion et les animaux paraissent le plus alertes et semblaient le mieux jouir des facilités de la vie, à comparer enfin l'animal à l'homme même se trouvant dans les conditions les plus avantageuses à sa santé, nous croyons que la pratique peut en toute assurance admettre, pour degré moyen de chaleur des étables, un terme compris entre 8 et 10 degrés centigrades pour les bœufs de travail, taureaux; de 10 à 12 degrés pour les vaches laitières, et de 12 à 15 degrés pour les bêtes bovines à l'engrais.

« L'usage d'un air pur et salubre est un aliment aussi nécessaire à notre existence que le manger et le boire, » disait Hufeland en parlant de l'homme. Aussi évidente est cette vérité pour nous, aussi vraie est-elle pour le bétail; les dispositions générales de l'organisme et ses besoins sont les mêmes dans tout le règne animal qui vit dans des conditions identiques à celles où nous nous trouvons.

Il est donc essentiel de renouveler le mieux possible l'air dans les étables et, à cette fin, de donner un espace suffisant aux animaux.

Eclairage et ventilation des étables.—Nous voudrions voir dans toute étable un certain nombre de fenêtres, et quand nous disons fenêtres nous voulons dire châssis vitrés, pouvant s'ouvrir et se fermer, suffisant pour pouvoir convenablement éclairer. Alors au moins le bétail jouirait dans la même proportion que son maître d'un élément que le Créateur a attendu fait pour l'un que pour l'autre. Alors encore on pourrait, en hiver, laisser tarder les rayons solaires à l'intérieur sans trop y laisser pénétrer le froid; ce serait déjà un immense avantage. Ces fenêtres ne devraient pas être trop petites et une ardoise de quatre pieds de hauteur sur environ trois de largeur, à deux battants, ne serait rien moins qu'ordinaire. Une proportion plus petite serait mauvaise parce qu'elle ne permettrait pas assez facilement en hiver aux rayons du soleil de pénétrer dans l'intérieur. Ces fenêtres ne devraient se trouver qu'à 4 pieds du plancher de l'étable; plus basses le soleil ne pourrait suffisamment donner sur le bétail auquel il fait en ce cas grand bien; plus hautes les rayons solaires passeraient au-dessus des animaux et il y aurait trop de peine pour arriver au châssis afin de les ouvrir ou de les refermer, et pour atteindre aux volets.

Il convient d'avoir des jours aux deux murs opposés de l'étable afin de pouvoir ouvrir les volets au soleil du côté de celui-ci en hiver, et de pouvoir, au contraire, les fermer de ce même côté en été pour les ouvrir de l'autre.

Si une double rangée de croisées offre de tels avantages; elle peut, il est vrai, mais seulement là où l'ordre n'est pas la principale vertu du maître, avoir certains désagréments. En effet, si l'on ouvrait aux deux côtés à la fois il s'établirait un fort courant d'air qui nuirait au bétail. C'est là ce qu'il convient d'éviter; rien de plus facile, puisqu'avant d'ouvrir, d'une part, on peut d'abord fermer de l'autre; une fois cette règle adoptée, elle subsiste sans peine.

Le principal but des châssis intérieurs à carreaux en verre, c'est à dire, vitrés, est de permettre l'introduction de la lumière; toutefois, comme nous venons de le voir, on les fait en bien des cas servir avec avantage pour l'aération directe des étables, surtout là où les persiennes (jalousies) ont pris la place de contrevents. Ceux-ci ont à leur tour le but spécial d'entretenir une température convenable, mais servent aussi en même temps en partie à l'aération; les persiennes remplissent surtout ce double but. Cependant les châssis, les volets et les persiennes ne suffisent point à une ventilation parfaite; au moins cela serait souvent difficile et parfois nuisible à la santé du bétail. Il faut à cette fin établir des ventilateurs spéciaux et sur ce point les variantes ne sont point défaut. Les uns ont préconisé de larges fenêtres à bascule vers le haut de l'étable, d'autres ont adopté des ouvertures longues et étroites communiquant à la toiture de l'étable, d'autres encore ont établi de petites ouvertures en un point de l'étable en correspondance avec d'autres au point opposé.

Avant d'adopter un système quelconque, nous examinerons, à une prochaine *causerie*, quel est le mal auquel la ventilation est appelée à pirer, quelle est la nature de ce mal et comment il se présente.

(A suivre.)

L'abondance a assassiné plus de gens que l'indigence la plus affreuse n'en a fait mourir.—OXENIERN.

L'égoïste est un triste fou qui se trompe; il s'isole, se prive d'appui et s'égare, sans compagnon et sans guide, dans le labyrinthe de la vie.—COMTE DE SEGUR.

La bienfaisance, ainsi que les autres vertus, ne vieillit jamais; elles s'améliorent avec l'âge et deviennent une habitude.—OCT. PIRAZZ.

L'Agriculture et notre Parlement Provincial

La suspension de la *Gazette des Campagnes* pendant quelques semaines, nous a privé de l'avantage de mettre nos lecteurs de la campagne au fait de ce qui s'est passé pendant la présente Session du Parlement de Québec, principalement en ce qui concerne l'agriculture. Nous sommes cependant heureux de pouvoir publier aujourd'hui le rapport présenté à la Chambre d'Assemblée, par le Comité d'Agriculture siégeant dans cette même Chambre, et qui nous démontre clairement que nos députés ruraux se sont mis activement à l'œuvre afin d'assurer à l'agriculture tout le succès possible.

Voici ce rapport :

"Assemblée Législative, vendredi, 22 décembre 1876.

"Votre comité a l'honneur de faire à votre honorable Chambre le rapport, suivant :

"Votre comité a tenu plusieurs séances, et donné son attention à diverses questions concernant l'agriculture, l'immigration et la colonisation.

"Dans le cours de ses réunions, votre comité a eu l'occasion d'entendre plusieurs fois l'honorable Louis Beaubien, Orateur de cette Chambre, et il est heureux de constater que les suggestions pratiques faites par ce Monsieur, ont grandement contribué à faciliter le travail de ce comité.

"Qu'il soit permis à votre comité de féliciter le Gouvernement d'avoir mis à exécution la suggestion faite l'an dernier ayant rapport à la publication d'un journal d'agriculture illustré et d'avoir porté une somme spéciale à cet effet dans les estimés soumis à la Chambre.

"Les services qu'un tel journal rendra à l'agriculture en permettant, à des conditions favorables, la diffusion des connaissances agricoles parmi les cultivateurs, seront certainement une ample compensation pour le léger sacrifice que la province s'est imposé. Les éléments de l'agriculture devraient être enseignés dans toutes les écoles primaires de la province, et votre comité voulant encourager les travaux des écrivains canadiens faits pour la propagation des connaissances agricoles, désire que les livres de ce genre soient autant que possible distribués en prix dans nos écoles.

"Votre comité regretterait l'adoption par le Conseil d'agriculture de toute mesure tendant à supprimer le mode suivi actuellement par un grand nombre de sociétés d'agriculture, d'encourager leurs souscripteurs au moyen d'achat et de distribution de graines fourragères.

"Comprenant les avantages immenses qui résulteront de l'empirement de nos chemins municipaux et ne voulant pas que l'argent destiné aux sociétés d'agriculture soit affecté à cette fin parce que ce serait un détournement de fonds fatal à l'agriculture, votre comité désire néanmoins attirer l'attention du Gouvernement sur une amélioration aussi nécessaire et manifester l'espoir que ce besoin de la classe agricole sera satisfait avant longtemps.

"C'est l'opinion de ce comité qu'on perfectionnerait le fonctionnement des sociétés d'agriculture en amendant l'acte qui les régit, de manière à assurer à toute paroisse qui fournira au moins dix souscripteurs à une société d'agriculture, le droit d'avoir un Directeur dans le bureau de direction de telle société, choisi par et parmi tels souscripteurs.

"Afin d'assurer une représentation plus complète des intérêts agricoles dans le Conseil d'agriculture, votre comité, tout en reconnaissant les services rendus par les membres qui composent aujourd'hui ce Conseil, est d'opinion qu'à l'avenir, ses membres devraient être choisis, de manière à ce que les divisions sénatoriales actuellement existantes, soient représentées dans le dit Conseil d'agriculture par des membres résidant dans ces divisions.

"Vu les résultats peu satisfaisants obtenus jusqu'ici dans les efforts faits par cette Province pour attirer d'Europe une immigration utile, vu aussi le montant restreint à l'immigration et au repatriement, votre comité croit de son devoir de recommander de nouveau, que la presque totalité des fonds destinés à l'immigration étrangère, soit dépensée à promouvoir le repatriement des Canadiens émigrés aux États-Unis, et plus particulièrement l'établissement de nos compatriotes résidants.

"Votre comité est aussi d'opinion que le Gouvernement autant que possible ne doit faire ouvrir de chemins de colonisation que dans les cantons propres à être colonisés après s'en être assuré par des rapports consciencieux faits à cet effet.

"Votre comité a été heureux d'apprendre les résultats déjà obtenus par la loi de colonisation passée l'an dernier ; et tout en reconnaissant les nombreux avantages que le colon peut retirer de cette nouvelle loi, il prend la liberté de suggérer qu'il serait désirable que la somme de quatre-vingt piastres (\$80,00) attribuée par le passé au paiement de la maison du colon dans les cantons de repatriement, fût, à l'obtention du colon intéressé, appliquée à l'avenir au défrichement d'une plus grande étendue de terrain ; attendu toutefois que tel colon ne pourra toucher la totalité du montant auquel il pourrait avoir droit, qu'à la condition qu'il soit bâti et réside sur son lot.

"Un projet de colonisation nous a été en outre soumis par M. le comte de Vervins. L'examen de ce projet a été confié à un sous-comité, lequel après une étude sérieuse de la question en a fait le rapport suivant qui est adopté par votre comité :

"Le sous-comité nommé pour étudier le projet de colonisation de M. le comte de Vervins, a l'honneur de faire rapport :

"Que la mise à exécution de ce projet absorberait à elle seule, toutes les ressources que le Gouvernement de cette province peut consacrer d'ici à quelques années, au développement de la colonisation.

"Que les statuts et règlements concernant la vente et l'administration des terres du Domaine public, s'opposent au genre de concession que M. de Vervins voudrait obtenir.

"Que pour accorder aux Immigrants que M. de Vervins (tablirait dans sa colonie, les avantages et les avances qu'il stipule en leur faveur dans son projet, il faudrait être préparé à les offrir à tous les colons indistinctement dans toutes les parties de la Province.

"Pour ces raisons votre sous-comité ne croit par devoir recommander l'adoption du projet de M. le Comte de Vervins.

[Signé]

P. GARNEAU,

Président sous comité.

Québec, 21 Décembre 1876.

Considérant qu'il était de la plus grande importance pour l'amélioration immédiate de notre Agriculture de trouver quelque moyen de mettre au plus tôt sous les yeux de nos agriculteurs, de bons exemples de culture, considérant que l'on pourrait parvenir à ce but en s'efforçant d'enseigner aussi généralement que possible une saine pratique à ceux qui se destinent à cet état, votre Comité à la dernière Session passait à l'unanimité la résolution suivante :

Résolu.—"Qu'il est désirable que l'on établisse au moins deux fermes-modèles dans la Province, où les élèves pourront se perfectionner par le travail dans une pratique intelligente, "en tout en retirant de ce travail une rémunération raisonnable. "Cette rémunération les mettra en mesure de pouvoir se payer "un remplaçant dans la maison paternelle, où souvent on ne "peut se passer de leurs services.

"Le tout, sur le plan de l'Institut Agricole de l'Etat du Michigan, établi à Lansing où les élèves sont payés pour leur travail, et qui compte aujourd'hui au delà de cent cinquante "élèves, et aussi de l'Ecole d'Agriculture d'Hohenheim, Allemagne, où le même système est suivi. Dans l'établissement de "ce système, on devra se servir autant que possible des écoles "d'agriculture maintenant existantes, reconnaissant par là, la "priorité qu'elles ont droit d'exiger pour le dévouement de leurs "fondateurs et les services rendus."

Votre comité dira cette année que pour commencer l'établissement de fermes-modèles telles que recommandées par la résolution précédente, fermes où l'on ne donnera pas de cours réguliers, mais où l'on aura en vue principalement la bonne et rémunérative pratique, votre comité est prêt à suggérer au Conseil d'agriculture de retenir et mettre de côté la somme de quatre mille piastres sur les octrois aux sociétés d'agriculture, pourvu toujours, que l'essai du système actuellement recommandé soit fait cette année en utilisant nos Ecoles d'agriculture aujourd'hui existantes et ce, pour raison d'économie et pour la plus rapide exécution du plan en contemplation.

Et ce comité est également prêt à déclarer, qu'il serait regrettable, qu'à une autre année, la Législature ne s'occuperait pas efficacement de la question d'un établissement de ce genre; chaque comté devrait être continuellement représenté sur cette ferme, par un sujet qui devrait être choisi parmi les jeunes gens ne destinant à l'agriculture, et ayant sûrement devant eux la perspective d'être un jour en possession d'un bien fonds en culture; ces élèves devront être recommandés par les sociétés d'agriculture.

DÉTAILS.—Sur cette ferme on pratiquera nécessairement le drainage; ses bâtiments pourront servir de modèle de construction et de bonne distribution; un rapport des opérations pourrait être publié dans le journal d'agriculture, avec l'illustration de ses constructions etc., etc., etc.

Les jeunes gens pourraient apprendre sur la ferme un peu des métiers dont ils ont absolument besoin pour se tirer d'affaires sur leur propriété. L'élève retirant, outre les grands avantages d'une bonne direction agricole, un certain revenu gagné par son travail on s'apercevra moins de son absence à la maison paternelle, et dans bien des cas peut-être cette somme payée pour le travail, sera le grand attrait de la ferme.

Votre comité a ordonné que copie des minutes de tous ses procédés et du présent rapport soit transmise au Conseil d'agriculture de cette Province pour l'information des membres de ce Conseil.

Le tout humblement soumis,
Signé, CH. F. ROY,
Président du comité d'Agriculture.

Les soins à donner au bétail

M. Larcher de Coupigny a publié dans le *Progrès agricole de la Normandie*, un article fort intéressant sur l'hygiène du bétail. Ce travail contient d'excellents conseils que tous les cultivateurs feront bien de suivre. Les maladies viennent visiter les étables sans que l'on en connaisse la cause, et cette cause provient le plus souvent du défaut de soins. Un paysan s'imagine qu'il suffit de placer une bête dans une écurie, sans se rendre compte auparavant si l'aération est complète. Il considère comme excellents tous les fourrages, même ceux qui sont avariés; il se garderait bien de faire usage de l'étrille ou de la brosse, car il est persuadé que la propreté n'exerce aucune influence sur la santé des bêtes. Ce sont là des erreurs considérables qu'il est bon de faire disparaître, et c'est pour cela que nous plaçons devant les yeux de nos lecteurs l'article de M. Larcher de Coupigny.

Le typhus contagieux des bêtes à cornes est toujours à nos portes; l'Angleterre, la Belgique et la Hollande ont vu leurs troupeaux décimés par la contagion:

Un mal qui répand la terreur,
Mais que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
FAIT aux animaux la guerre...

Ainsi nous croyons être utile à nos lecteurs en leur soumettant les réflexions suivantes; d'ailleurs, au moment les bestiaux sont en stabulation, il est peut-être utile de dire un mot des étables, car les maladies de la race bovine viennent souvent du défaut de soin, de la négligence, de la malpropreté, de l'incurie et de l'insouciance de ceux qui en ont soin.

Toutes les étables devraient être pavées pour que les matières composant le fumier ne puissent à la longue imprégner le sol; le pavage permettrait en outre un lavage fréquent à l'eau claire.

Pour rendre une étable salubre, avant la rentrée du bétail, pour éviter la pneumonie, le typhus et toutes les affections qui s'y rattachent, il faut:

- 1o. Faire tomber les nombreuses toiles d'araignées tapisant le plafond et les murs;
- 2o. Blanchir à l'eau de chaux toutes les parties intérieures du bâtiment, sans exception;
- 3o. Ménager des lucarnes et des portes assez grandes pour aérer chaque jour, convenablement et suffisamment;
- 4o. Livrer aux animaux une abondante litière et la renouveler souvent;

5o. Ne jamais leur donner de fourrages poudreux ou moisis;

6o. Ne faire boire les bestiaux que dans des mares limpides, et les éloigner des eaux roussies ou mélangées de purin.

Les petits cultivateurs qui ne peuvent faire payer leur étable à vaches devraient confectionner eux-mêmes une espèce de sol rendu sec et solide avec des cailloux et de la marne.

Choses et autres

Société d'agriculture du comté de Kamouraska.—A une assemblée des membres de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska, tenue après avis donné suivant la loi, en le Palais de Justice à Kamouraska, le quatorzième jour de décembre 1876, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers et directeurs de cette Société pour l'année 1877: Dr. L. Tôtou, Rivière-Quelle, Président; George Richard, éer., St. Paschal, Vice-Président.—**Directeurs:**—Hon. E. Dionne, Ste. Anne; Révd. M. F. Buteau, Collège Ste. Anne; MM. J. Bte. Richard, Aug. Casgrain et Abdon Langlais, Rivière-Quelle; M. Honoré Dubé, St. Denis; Vincelas Taché, éer., Ivanhoé Taché, éer., et M. Louis Desjardins, Kamouraska; MM. Hubert Pelletier et Pierre Pelletier, St. Paschal; M. Hyppolite Paradis, St. André.—J. B. BELLEAU, Secrétaire-Trésorier.

Le sucre de betterave dans le Nord de la France.—Voici ce que rapportait M. Louis Legrand, à la Chambre des députés en France, lors de la discussion sur les droits imposés sur le sucre de betterave:

« L'agriculture du Nord a dû sa prospérité à la betterave et à la chicorée. La culture de la betterave a permis d'accroître la production de la viande et du blé, elle a doublé et même triplé la valeur de la terre, des fermages et des salaires. Toutes les industries voisines, les transports, la métallurgie, les charbonnages, ont profité de ce mouvement.

« Cette prospérité est menacée. La sucrerie indigène a perdu 40 millions depuis deux ans. L'agriculture a subi le contre coup de ces pertes. La propriété, les fermages ont baissé de prix. Les salaires en ont souffert. Une enquête du conseil général du Nord a constaté ce fâcheux état de choses.

« Au lieu de 523 fabriques de sucre, on en trouve cette année que 477. Celles qui subsistent produisent infiniment moins qu'au passé.

« Quelles sont les causes de cette ruine? C'est d'abord un moindre rendement, une moins bonne qualité de la betterave; mais la cause la plus grave, c'est l'élévation des droits qui pèsent sur les sucres. Ces droits sont de plus de 120 0/0. Cet impôt excessif ne s'est pas reversé sur les consommateurs, il a été supporté par la plus grande partie par la fabrication, qui a fléchi sous le fardeau.

« La hausse qui existe en ce moment est venue de l'excès du mal. Elle n'est qu'un remède passager et insuffisant. Ce seront surtout les spéculateurs avisés qui en profiteront. La fabrication n'en recevra qu'une faible allégement. Cette question des sucres intéresse un grand nombre de départements éparés sur tous les points du territoire, elle intéresse nos colonies. Beaucoup de régions herbacées envoient leur bétail dans le Nord pendant l'hiver pour l'y faire nourrir avec les pulpes. »

RECETTES

Moyen de nettoyer les vitres d'une fenêtre

On met du blanc d'Espagne dans un petit plat creux; on le mouille assez pour qu'il baigne dans l'eau; bientôt il fond et forme une espèce de lait. On y trempe un petit linge dont on forme un tampon avec lequel on frotte la vitre qu'on veut nettoyer; on essuie sur-le-champ avec un linge bien sec; puis on achève le nettoyage avec un autre linge doux et également très-sec, en ne négligeant pas les coins dans lesquels on pénètre au moyen d'un petit morceau de bois qu'un entoureur de linge.

Il faut bien se garder de couvrir d'une couche de blanc toutes les vitres d'une fenêtre avant de commencer à les essuyer: le blanc s'écoule, et alors on a une peine extrême à l'enlever; il ne faut jamais opérer que sur une vitre à la fois.

La lessive et l'eau-de-vie nettoient assez bien les vitres: mais

lorsqu'on les a lavées ainsi, il est difficile de les sécher, et le nettoyage est moins complet.

Remède contre les brûlures

Les brûlures étant toujours accidentelles, l'essentiel en pareil cas, c'est que le remède puisse se trouver sous la main et à la portée de tous. Autrement les victimes souffrent cruellement pendant le temps que l'on met à se le procurer et le mal fait des progrès. De là bien des remèdes vulgaires, populaires, comme l'huile, l'encre, la pulpe des pommes de terre, les confitures, les acides, etc., dont le plus grand mérite est de se trouver partout.

En voici un qui réunit cet avantage et qui est employé officiellement à l'hôpital Saint-Thomas, à Londres, avec un grand succès, à l'instar du liniment oléo-calcaire, qui est le plus usité en France, et qui se compose tout simplement d'huile et de chaux.

A une partie de bon vinaigre, soit une cuillerée, on ajoute douze cuillerées, puis on délaye dans ce mélange, jusqu'à consistance de crème, du blanc d'Espagne, ou tout simplement de la craie, c'est-à-dire de la chaux.

Une effervescence ou bouillonnement se produit, et c'est alors que l'on applique immédiatement ce mélange avec un pinceau ou tout simplement les barbes d'une plume, sur les parties brûlées. La douleur disparaît instantanément, sans que le linge ni les vêtements soient souillés avec ce topique comme avec les corps gras, huileux, le liniment oléo-calcaire en particulier. Il suffit de recouvrir ensuite les parties brûlées avec de la gaze.

OPERAS ! OPERAS !

Partitions piano et chant—paroles françaises

Le Cheval de Bronze.....	Auber.	Si j'étais roi.....	Adam.
Les Diamants de la Couronne.....	do	La reine topaze.....	Massé.
Le Domino Noir.....	do	Galathée.....	do
Le Bal Masqué.....	Verdi.	Les Saisons.....	do
Nabuchodonosor.....	do	Le Maçon.....	Auber
Le Barbier de Sévil.....	Rossini	Zanetta.....	do
Guillaume Tell.....	do	Fra Diavolo.....	do
Robert le Diable.....	Meyerbeer	l'Inviaia.....	Verdi.
Les Huguenots.....	do	Le Prophète.....	do
Le Pré aux Clercs.....	Hérold.	L'Africaine.....	do
Les Dragons de Villars.....	Mailart	Zampa.....	Hérold.
La Bohémienne.....	Balle.	Marie.....	do
Richard Cœur de Lion.....	Grétry.	Martha.....	Flotow
Le Diable au Moulin.....	Gevaert	Stradella.....	do
Le Capitaine Henriot.....	do	Les Martyrs.....	Donizetti.
Le Bijou Perdu.....	Adam.	Lucrèce Borgia..	do
Les Noces de Jeannette.....	Massé.	Don Pasquale... do	
Roméo et Juliette.....	Gounod.	Le furladet.....	Adam
Philémon et Baucès.....	do	Franst.....	Gounod.
La Nonne Sanglante.....	do	Mireille.....	do

Etc., etc., etc., en vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
26 rue St. Jean, QUEBEC. (Banque d'Épargnes.)

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE MONTREAL

COURS FRANÇAIS

L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL commencera à donner en Français, un cours régulier de Science Vétérinaire, dans toutes ses branches, JEUDI, 11 JANVIER PROCHAIN
Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

GEORGES LECLERC,

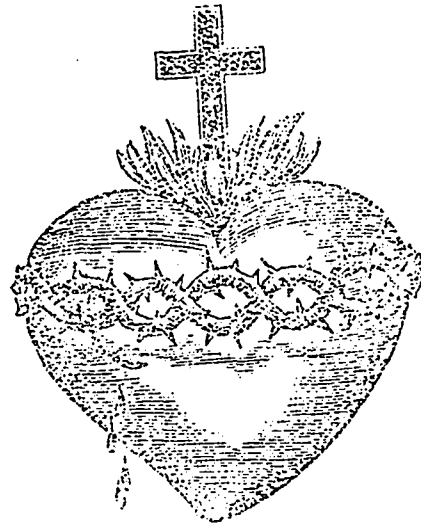
Secrétaire

Conseil d'Agriculture, P. Q.

No. 63 Rue St. Gabriel, Montréal.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR

Prix du Billet: \$100. Les billets sont en vente au Bureau du Directeur-Gérant. Le onzième billet est donné à celui qui en achète un qui en vend dix. On peut en acheter au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00



Justifiée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques: le Carmel, le Collège Commercial des Pères des Ecoles Chrétiennes et l'Hospice de l'Immaculée Conception, est approuvée par Mgr. l'Évêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge Coursol, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gédéon Ouimet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Promoteur, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre PÉsperance et de Michel Stewart, éers., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE :

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do.....	2,000.00	2,000.00
1 do do.....	1,000.00	1,000.00
1 do do.....	500.00	500.00
5 do do.....	100.00	500.00
5 do do.....	50.00	250.00
25 do do.....	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne.....	500.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 calices.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	32.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
250 objets.....	3.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total..... \$272,782.00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Vicaire Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Gér., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, éer., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, éer., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la maille devra être adressée franco de port au Directeur-Gérant: F. X. COCHUE, No. 266 rue Notre-Dame, Montréal